

CSS DYRUP
En audioconférence
Le mardi 24 novembre 2020

| INTITULÉ | NOM | STATUT | PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT |
|---|---|---|--|
| Collège administrations | | | |
| Préfecture du Tarn | Secrétaire Général SIDPC BEDD | M. Laborie M. Servanton M. Lefebvre | Présente |
| DREAL | Le chef de l'UiD 81/12 Le chef de la subdivision | M. Berly M. Body | Présent |
| ARS | Le délégué départemental ou son représentant | | Excusée |
| SDIS | Le directeur ou son représentant | Commandant Beau Mme Maurel | Présent |
| DIRECCTE | Le Chef du Service départemental ou son représentant | Mme Toulemont | Présente |
| SIDPC | | Mme Bugarel | Présente |
| Collège collectivités | | | |
| Conseil départemental du Tarn | Le président du Conseil départemental ou son représentant | | Excusé |
| Communauté d'agglomération de l'Albigeois | Le titulaire ou son suppléant | Mme Carla | Présente |
| Commune d'Albi | Le titulaire ou son suppléant | | Excusé |
| Commune de Saint-Juéry | Le titulaire ou son suppléant | M. Milanese | Présent |
| Collège riverains | | | |
| VOA – Verrerie d'Albi | Le directeur ou son représentant | | Excusé |
| France Nature Environnement | Le président ou son représentant | | <i>Absent</i> |
| Institut Environnement Tarn (CIEP des Pays Tarnais) | Le titulaire ou son suppléant | M. Joulie | Présent |
| Quartier de la Renaudié | Le titulaire ou son suppléant | M. Bressolles | Présent |
| Collège exploitants | | | |
| DYRUP | | M. Cieur | Présent |
| Collège salariés | | | |
| | Néant | | |

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 29 novembre 2019 ;
 2. Bilan d'activités de la société DYRUP
 3. Mesures prises par la société DYRUP dans le cadre de la cessation définitive des activités
 4. Bilan des actions réalisées en 2020 par l'inspection des installations classées
 5. Questions diverses
- Hors champs CSS :
 - Présentation des actions de revitalisation par la DIRECCTE

Ouverture de la séance à 10h05 sous la présidence de M. Laborie, Secrétaire Général.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 29 novembre 2019.

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 29 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan d'activités de la société DYRUP

En introduction, un rappel est fait sur la société PPG, qui est un des plus grands fabricants de peinture et de revêtement mondiaux.

M. Camps évoque ensuite l'arrêt des activités de la société DYRUP spécialisée dans les produits à destination des menuiseries en bois et autres bois de construction. Dûe à un déficit structurel, la décision a été prise au cours de l'été 2019 d'arrêter l'activité et par conséquent de fermer le site d'Albi. Un plan de transfert de l'activité a été menée.

Le 23 septembre 2019 a eu lieu la réunion de démarrage du processus de fermeture. Par la suite, huit réunions CSE et quatre réunions CSSCT ont été menées. Le 22 novembre 2020, un accord collectif majoritaire a été exprimé sur le projet de licenciement collectif. La DIRECCTE Occitanie a validé l'accord collectif le 19 décembre 2019. Entre janvier et mars 2020, la production a été reprise et un accompagnement des salariés par le cabinet Alixio pour les projets de reclassements a commencé. Du 23 mars 2020 au 11 mai 2020, le site a suspendu ses activités en raison de la crise sanitaire de la COVID-19. L'arrêt de la production initialement prévu au mois de juin a été décalé au 8 août 2020.

Le 8 août 2020, vingt-huit salariés du site ont été mis en congés de reclassement ou en transition de fin de carrière. Entre août et octobre, le site a subi une phase de sécurisation et une finalisation de fin de production.

Le 27 mai 2020 et le 29 septembre 2020, deux inspections de la DREAL ont eu lieu.

M. Bressolles demande jusqu'à quand le gardiennage sera maintenu.

M. Camps répond qu'il est planifié pour l'année 2021, voir au-delà si le besoin s'en fait sentir, sauf si une solution est trouvée pour la reprise du site.

M. Bressolles demande si des perspectives de reprise de site sont en cours.

M. Camps répond qu'une procédure de plan de gestion de remédiation de site est prévue.

Mme Carla explique que la C2A est en contact avec des entreprises intéressées. Une visite de site par l'entreprise concernée est demandée à l'exploitant.

M. Camps répond ne pas être opposé au principe d'une visite de site. Cependant le groupe PPG est en attente du lancement de la partie remédiation pour avoir une validation afin que le site soit le plus conforme possible.

Mme Carla ajoute que le site à la particularité d'avoir un dimensionnement important et qu'une découpe foncière du site est à considérer entre l'exploitant et la future entreprise.

M. Camps explique que c'est également une option évoquée, sachant que le dépôt logistique est relativement récent et neuf. Néanmoins, l'autre partie est plus historique avec une toiture plus dégradée. La possibilité de découpe doit être examinée.

3. Mesures prises par la société DYRUP dans le cadre de la cessation définitive des activités

Ce point a été traité en même temps que la présentation du bilan d'activité.

4. Bilan des actions réalisées en 2020 par l'inspection des installations classées

M. Body présente les inspections réalisées en 2020.

Une première inspection a été menée le 27 mai 2020, suite à un arrêt temporaire d'activité du 20 mars au 27 mai 2020. Elle concernait le redémarrage du site, la mise à jour de la fiche d'identification de la Mesure de Maîtrise des Risques Instrumentées (MMRI) ainsi que la cessation définitive d'activité reportée du 20 juin à mi-août 2020.

Les inspections des 29 septembre et 5 novembre 2020 portaient sur la mise en sécurité du site. La DREAL s'est assurée que le site était clôturé sur toute sa périphérie avec le maintien d'un gardiennage 24h/24 et la mise en place de rondes quotidiennes. L'élimination de toutes les matières premières, des produits dangereux non utilisés et des déchets restants vers des filières dûment autorisées à cet effet a été examinée. Un risque d'incendie et/ou d'explosion a été éliminé grâce au nettoyage et dégazage des cuves de stockage, des malaxeurs/mélangeurs et des canalisations. Selon la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, le site reste soumis à des obligations concernant :

- l'usage futur du site après cessation définitive d'activité,
- le maintien de la surveillance de la qualité des eaux souterraines sur les piézomètres existants,
- la réalisation d'étude historique et documentaire du site (remise en juin 2020, permettant d'identifier les zones potentiellement polluées),
- la réalisation d'un diagnostic de la qualité des milieux (remis en octobre 2020, comprenant des prélèvements et des analyses dans les sols, les eaux souterraines et les gaz du sol ainsi qu'une analyse des risques résiduels et un plan de gestion).

A la suite de ces études, il a été mis en évidence la présence de pesticides du bois dans les sols et les eaux souterraines ainsi que la présence de tétrachloroéthylène dans les eaux souterraines. Suite à ces constats, des investigations complémentaires ont été réalisées sur les zones polluées identifiées. Plusieurs hypothèses de traitements ont été déterminées. En l'état actuel, la durée des travaux de dépollution est estimée à douze mois.

L'étude historique et le diagnostic de la qualité des milieux vont faire l'objet d'une analyse approfondie par les services de la DREAL. Cette analyse sera menée en visant un objectif de dépollution conforme à l'usage futur du site inscrit dans les documents d'urbanisme, à savoir un usage industriel.

M. Camps indique que le groupe PPG est actuellement en phase d'analyse pour envisager le traitement du site. Pour ce faire, un service interne à PPG est dédié à remédiation du site.

M. Camps ajoute que suivant les travaux de dépollution à venir, une activité en parallèle peut être maintenue.

M. Body précise que les pollutions identifiées ne concernent qu'une partie du site.

M. le Secrétaire Général questionne l'ensemble de l'assemblée sur la continuité de la CSS au vu de l'arrêt d'exploitation.

Mme Carla souhaite rester informée des investigations complémentaires qui pourraient impacter des décisions de reprise de site.

M. le Secrétaire Général répond qu'il est possible d'avoir des réunions entre les parties prenantes et intéressées mais que la CSS répond à des problématiques précises, notamment en termes de convocation des membres. Il propose donc de maintenir une information vers les parties prenantes intéressées par l'évolution du projet mais de sortir du formalisme de la CSS.

M. Camps n'y voit aucune objection.

1. Questions diverses

- Hors champs CSS :
 - Présentation des actions de revitalisation par la DIRECCTE

Mme Toulemont présente la convention de revitalisation. Elle rappelle que la fermeture du site de la société DYRUP a engendré la suppression de 38 emplois dont 37 sur le site d'Albi.

Les dispositions des articles du code du travail instituent une obligation de revitalisation à la charge des entreprises. Le 17 janvier 2020, la Préfète du Tarn a décidé d'assujettir PPG à cette obligation de revitalisation. Dans cette convention, émise entre l'état et l'entreprise, est prévu le montant de la contribution versée par l'entreprise, le périmètre et l'éligibilité. Un certain nombre d'actions sont prévues afin de limiter les défaillances d'entreprises et les menaces qui pèsent sur les emplois.

Deux actions sont préparées, elles concernent des aides directes à la création et à la préservation d'emplois ainsi que la facilitation d'accès à des missions d'expertise, de conseil et de prospection.

Pour mettre en œuvre cette convention, la société DYRUP a choisi la CCI du Tarn qui s'occupe de promouvoir le dispositif de revitalisation, d'animer des comités d'engagement et de gérer l'enveloppe financière. Un comité de pilotage a eu lieu le 12 octobre 2020 puis un comité technique s'est déroulé le 9 novembre 2020.

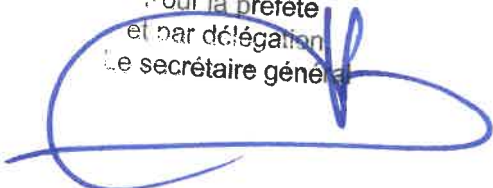
M. le Secrétaire Général remercie pour la présentation.

Le Commandant Beau déclare avoir pris note des évolutions du site avec la disparition des risques liées aux matières dangereuses. Une démarche d'information va être lancée auprès du centre d'information de secours d'Albi.

M. le Secrétaire Général remercie l'ensemble des participants pour les échanges, ainsi que PPG pour son accompagnement. Il tient à ce que la DREAL et la DIRECCTE informent les parties prenantes si des changements sont à venir.

Levée de séance à 11h10

Pour la préfète
et par délégation
Le secrétaire général



Michel LABORIE